

Délibération n°2025-12 relative à une demande d'aide

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, en la salle du Conseil, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal de l'Action Sociale, sous la présidence de Pascale ALBERT, vice-présidente du C.C.A.S.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 10 juin 2025

Etaient présents : Pascale ALBERT, Chantal VAUTRIN, Jacques RIOU, Maurice LUCAS, Philippe ABALAIN

Etaient absent(s) excusé(s) : Arnel GOURVIL, Catherine PREMEL-CABIC, Myriam BOUGARAN, Eléonore KERMARREC, Geneviève LAURENT

Pouvoir Yveline TREBAOL (pouvoir donné à Madame Pascale ALBERT)

Assistait au Conseil d'administration du C.C.A.S. :

Laetitia JAMIN, agent du CCAS

Rapporteur : Pascale ALBERT

Après examen des ressources du demandeur,
Le conseil d'administration du CCAS vote contre la demande d'aide

VOTES : 6

Pour : 0

Contre : 6

Abstention : 0

La secrétaire de séance
Chantal VAUTRIN

Vice-présidente du CCAS
Pascale ALBERT



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.